



**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale****Dix-neuvième session**

Vienne, 17-21 mai 2010

Projet de rapport*Rapporteur*: Simona Manuela **Marin** (Roumanie)**Additif****Tendances de la criminalité dans le monde, et nouvelles questions et mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale**

1. À ses 6^e et 7^e séances, les 19 et 20 mai 2010, la Commission a examiné le point 5 de l'ordre du jour intitulé "Tendances de la criminalité dans le monde, et nouvelles questions et mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale".
2. Pour l'examen de ce point, elle était saisie des documents suivants:
 - a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2010/3-E/CN.15/2010/3);
 - b) Rapport du Directeur exécutif sur les activités du groupe d'experts sur l'amélioration de la collecte, de la communication et de l'analyse des données relatives à la criminalité (E/CN.15/2010/14);
 - c) Note du Secrétariat sur les tendances de la criminalité dans le monde et les nouvelles questions et mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale: protection contre le trafic de biens culturels (E/CN.15/2010/17);
 - d) Rapport du Secrétaire général sur l'état du crime et de la justice pénale dans le monde (A/CONF.213/3);



e) Rapport de la réunion du groupe d'experts sur l'amélioration de la collecte, de la communication et de l'analyse des données relatives à la criminalité (UNODC/CCPCJ/EG.2/2010/2).

3. La Commission a entendu des déclarations des représentants des pays suivants: République de Corée, Chili, Chine, Fédération de Russie, Mexique, Thaïlande, Argentine, Iran (République islamique d'), Canada et Algérie. Des déclarations ont également été faites par les observateurs des pays suivants: Venezuela (République bolivarienne du), Italie, Indonésie et République arabe syrienne.

A. Délibérations

4. Dans sa déclaration liminaire, la représentante de l'UNODC a donné un aperçu, sur la base des informations disponibles, des dernières tendances de la criminalité au niveau international et a informé la Commission des travaux réalisés récemment par l'UNODC sur la collecte de données en consultation avec les États Membres. Elle a noté que les difficultés rencontrées dans le domaine des statistiques sur la criminalité et la justice pénale étaient dues notamment aux capacités limitées de certains États Membres pour collecter et diffuser des données relatives à la criminalité et à la nécessité d'améliorer le taux de réponse aux enquêtes et la cohérence des données fournies par les États Membres. L'UNODC s'efforçait de résoudre ces difficultés, notamment grâce à l'amélioration de l'analyse et de la diffusion des données et à la promotion des enquêtes en population sur la victimisation. La nécessité de désigner des points de contact nationaux pour faciliter la collecte de données au niveau international a été soulignée.

5. Plusieurs orateurs ont remercié l'UNODC de s'être efforcé de dresser un tableau complet des tendances de la criminalité et du fonctionnement des systèmes de justice pénale dans le monde entier. Un certain nombre d'orateurs se sont félicités du rapport du Secrétaire général sur l'état du crime et de la justice pénale dans le monde (A/CONF.213/3), et les efforts consentis pour simplifier l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale ont été appuyés.

6. Plusieurs orateurs ont noté que la disponibilité d'informations actuelles, exactes et complètes au niveau international était essentielle pour élaborer des politiques générales, prendre des mesures opérationnelles et évaluer l'impact des activités de prévention du crime. Certains orateurs ont souligné la nature de plus en plus transnationale de la criminalité, en notant que, à l'ère de la mondialisation, il était nécessaire de renforcer les mécanismes de coordination et d'échange d'informations sur la criminalité et la justice pénale. À cet égard, un orateur a mis l'accent sur l'intérêt de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale pour la communauté internationale. Certains orateurs ont exprimé l'avis que l'UNODC devrait devenir le principal centre de collecte et d'échange d'informations concernant tous les types de menaces liées à la criminalité et que l'utilité d'informations centralisées sur l'ampleur et les tendances de la criminalité et sur la justice pénale ne saurait être surestimée.

7. La plupart des orateurs ont mentionné l'aggravation de la menace que constituaient des formes de criminalité organisée telles que le trafic de drogues, le

blanchiment d'argent, la traite des personnes, le trafic illicite de migrants, la cybercriminalité, les crimes contre l'environnement et la corruption. Un orateur s'est félicité que les initiatives de collecte de données de l'UNODC prennent en compte à la fois les formes nouvelles et traditionnelles de criminalité.

8. Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité de renforcer les connaissances sur les différentes formes et tendances de la criminalité organisée. Des orateurs ont souligné en particulier les nouvelles formes de criminalité qui étaient de plus en plus perçues comme étant des manifestations de la criminalité transnationale organisée, ou comme ayant des liens avec celle-ci. Les thèmes abordés par les orateurs comprenaient les crimes contre l'environnement, en particulier l'exploitation forestière et halieutique illégale; la contrefaçon et le piratage des supports numériques; et le trafic illicite d'armes à feu.

9. Un orateur a noté que, d'après des travaux de recherches, la contrefaçon représentait une source lucrative de revenus pour les groupes criminels organisés et que ces revenus pouvaient être utilisés pour financer d'autres activités illicites. Un autre orateur a indiqué que, dans son pays, des groupes criminels organisés semblaient impliqués à la fois dans le piratage des supports numériques et dans le trafic de drogues. S'agissant des crimes contre l'environnement, un orateur a fait observer que l'exploitation forestière illégale privait les communautés de ressources et compromettait le développement. Certains orateurs ont spécifiquement proposé que les nouvelles formes de criminalité, y compris la contrefaçon, le piratage des supports numériques et les crimes contre l'environnement, fassent l'objet d'études ou de rapports que l'UNODC présenterait à la Commission lors de futures sessions.

10. Un orateur a souligné que les défis posés par la criminalité transnationale organisée ne devraient pas être traités uniquement du point de vue de la sécurité et que les aspects sociaux et de développement pertinents devraient également être pris en compte. À cet égard, l'orateur a mentionné une séance du Conseil de sécurité tenue le 24 février 2010, à laquelle avait été examinée la question de la criminalité transnationale organisée comme menace contre la paix et la sécurité internationales. D'après l'orateur, les enceintes multilatérales compétentes pour traiter la question étaient l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et ses commissions techniques, dont la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

11. Des orateurs ont souligné l'importance qu'il y avait à disposer de capacités nationales pour la collecte et l'analyse de données liées à la criminalité et ont fourni des exemples d'utilisation de bases de données centralisées et du Web pour stocker et diffuser des statistiques sur la criminalité au niveau national. On est convenu qu'il était particulièrement important que les informations soient disponibles et accessibles. Il a été noté que l'appui technique, y compris celui fourni par l'UNODC, était essentiel pour renforcer ces capacités et lutter contre la criminalité transnationale organisée et les nouvelles formes de criminalité.

12. Un certain nombre d'orateurs se sont félicités des recommandations que le groupe d'experts sur l'amélioration de la collecte, de la communication et de l'analyse des données relatives à la criminalité avait faites à sa réunion de Buenos Aires, du 8 au 10 février 2010, et ont espéré que l'action de l'UNODC continuerait d'être guidée par les réunions à intervalles réguliers de tels groupes. Un orateur a noté qu'il faudrait que les États aient tout le temps voulu pour examiner les recommandations du groupe d'experts avant que la Commission n'en soit saisie.

13. Un orateur a prié l'UNODC de continuer d'œuvrer à la simplification de ses questionnaires de collecte de données afin de réduire au minimum la charge et la complexité de la communication d'informations par les États Membres tout en encourageant la rationalisation des activités de collecte de données menées par différentes organisations régionales et internationales et en tenant compte des mécanismes de communication d'informations liés à la Convention des Nations Unies contre la corruption et à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

14. Un orateur a encouragé l'UNODC à continuer de faire part de données et de travaux d'analyse liés au trafic de biens culturels lors de futures sessions de la Commission. Il a également recommandé que la documentation présentée au titre du nouveau point de l'ordre du jour sur les tendances de la criminalité dans le monde couvre des questions de fond intéressant la Commission. Les documents dont étaient saisies à la fois la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants devraient porter uniquement sur les points intéressant directement ces deux commissions.

15. Le même orateur s'est félicité de la formule révisée de la onzième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, qui représentait une étape essentielle et un engagement fort vers l'amélioration de la collecte de données sur la criminalité dans le monde. Il a également appelé les États Membres à fournir un appui financier à l'UNODC pour appuyer les efforts qu'il faisait en vue d'améliorer la qualité et la quantité de données sur la criminalité comparables au niveau international.